



ARRÊTÉ DU MAIRE N° MA-ARR-2025-185

Établissant la tableau annuel d'avancement de grade Année 2026

Le Maire de Bastelicaccia,

- Vu** le code général de la fonction publique ;
- Vu** les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
- Vu** la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;
- Vu** la délibération n° MA-DEL-2025-060 en date du 24.11.2025 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité social territorial en date du 28.11.2025,
- Vu** l'arrêté n° MA-ARR-2025-184 en date du 22.12.2025 établissement des Lignes Directrices de Gestion (LDG) après avis du comité social territorial en date du 28.11.2025,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2026** est établi comme suit :

Avancement au grade de : Attaché territorial principal

<u>Ordre</u>	<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
	BIANCAMARIA PASCAL	Attaché	01/01/2026

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Corse du Sud** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera : - publié ou affiché en collectivité, ou l'établissement public.



Fait à Bastelicaccia, le 23 décembre 2025

Le Maire,
Antoine OTTAVI
Antoine OTTAVI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le *24/12/2025*

Signature de l'agent

[Signature]